



RAPPORT D'ACTIVITE

janvier 2005 - décembre 2005

Table des matières

1. Vie de l'association
2. Projets achevés
3. Activités dans le cadre de l'Union Européenne
4. Activités dans le cadre du Conseil de l'Europe
5. Autres activités

1. VIE DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée générale ordinaire de l'AFEM pour l'exercice 2004 s'est tenue le samedi 25 juin 2005 à Paris.

Le rapport d'activités, les comptes de résultats et bilans de l'année 2004, ainsi que le rapport d'orientation et le budget prévisionnel pour l'année 2005 ont été approuvés à l'unanimité.

Des réunions du Conseil d'Administration se sont tenues respectivement les 24 et 25 juin. Au cours de ce dernier CA Sylvie Ulrich a été élue présidente de l'AFEM.

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale de l'AFEM, qui s'est tenue le 25 juin dernier à Paris, a procédé au renouvellement de la moitié du Conseil d'Administration, et le nouveau Conseil, réuni le 25 juin, a élu à l'unanimité le nouveau Bureau (la Présidente sortante n'étant jamais rééligible, et les membres fondateurs étant membres de droit). **Le Bureau est désormais composé comme suit :**

Présidente d'honneur :	Marcelle Devaud
Présidente :	Sylvie Ulrich
Vice-Présidentes :	
Espagne :	Eulalia Vaque Gomez
Grèce:	Sophia Spiliotopoulos
Italie :	Teresa Boccia
Portugal :	Ana Sofia Fernandès
Trésorière :	Valérie Vection (Membre fondateur)
Trésorière adjointe :	Monique Bouaziz
Secrétaire générale :	Ita Malot (Membre fondateur)
Autres membres du bureau :	
	Ana Coucello,
	Sophie Dimitroulias,
	Micheline Galabert (Membre fondateur)
	Jacqueline Nonon (Membre fondateur)
	Marta Ortis Diaz
	Ana Maria Pedrazzi

L'AFEM a poursuivi la publication bimestrielle de sa Gazette sous la direction de Mme Micheline Galabert-Augé. La diffusion électronique prend le pas sur la diffusion papier, ce qui accroît considérablement le nombre de destinataires.

Le 16 mai 2005 M. Guillaume Tejada, Coordinateur de projets, a été remplacé par Mlle Fanny Gazagne, ancienne stagiaire de l'AFEM. Depuis le 1 juin 2005 ce poste a été assuré par Mlle Marie Bousquet.

M. Giovanni Asta a été stagiaire de l'AFEM entre le mois d'avril et le mois de juin 2005.

A part les tâches fonctionnelles de l'association, les employés successifs et le stagiaire ont assuré aussi le Secrétariat de Rédaction de la Gazette.

2. PROJETS ACHEVÉS

2.1 – Projet européen « Concilier famille et travail pour les femmes et les hommes : droit et pratiques » : publication de l'ouvrage et poursuite de la campagne d'information y relatifs.

Ce projet transnational conduit par l'AFEM avec le soutien de la Commission européenne, dans le cadre du 5^e Programme d'action concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005), sur le thème « *Concilier famille et travail pour les hommes et les femmes: droit et pratiques* » avait comme objectif de présenter la situation dans quatre pays méridionaux (la France, la Grèce, l'Italie et le Portugal) en cette matière, des points de vue sociologique et juridique. Il avait abouti à une Conférence européenne à Ferrare (Italie), les 27 à 28 février 2004.

Le projet a été conclu par la publication d'un volume aux éditions A. N. Sakkoulas (Athènes) et Bruylant (Bruxelles) au mois de septembre 2005 (en 300 exemplaires). Cet ouvrage de 223 pages, comporte un avant propos de Mme Sophia Spiliotopoulos, Vice Présidente Grecque de l'AFEM, les rapports rédigés par les expertes des quatre pays susmentionnés Mmes Marie-Thérèse Lanquetin et Marie Thérèse Letablier (France), Loukia Moussourou et Panayota Petroglou (Grèce), Alisa Del Re et Gisella De Simona (Italia), et Maria do Rosário Palma Ramalho et Heloísa Perista (Portugal), et ceux de la directrice de projet et coordinatrice du volet juridique, Mme Annick Masselot, et de la coordinatrice du volet sociologique, Mme Loukia Moussourou. Il a été mis en vente au prix de 40 euros à la Librairie de Droit et de Jurisprudence, 20 rue Soufflot, 75 005 Paris. Un nombre d'exemplaires a été diffusé par l'AFEM auprès des instances publiques européennes et nationales.

A l'issu du projet, l'AFEM a poursuivi sa campagne d'information et de sensibilisation y relative, au niveau européen et national sur la base des résultats des travaux de recherche présentés dans l'ouvrage susmentionné.

En Grèce notamment, la Ligue hellénique pour les droits des femmes (LHDF), ONG affiliée à l'AFEM, qui a été partenaire de celle-ci pour la réalisation du projet, avait organisé le 16 mai 2005 à Athènes, une Conférence nationale sur le thème « *L'harmonisation de la vie familiale et de la vie professionnelle des hommes et des femmes: législation et pratique* ». Cette conférence a été organisée dans le but de présenter les résultats du travail des expertes grecques, ainsi que les propositions de Mme Patrina Paparrigopoulou, Médiateur adjoint en Grèce, au sujet de la création d'une caisse spéciale qui devra subvenir aux charges des employeurs occasionnées par la prise des congés de maternité, de paternité et parentaux, ainsi que de commenter les développements législatifs et jurisprudentiels récents en la matière. Mme Paparrigopoulou avait participé à la Conférence de l'AFEM à Ferrare et y était intervenue sur ce sujet. La Conférence de la LHDF a été ouverte par Mme Evgenia Tsoumani, Secrétaire générale à l'égalité, qui avait participé à la Conférence de Ferrare avant d'assumer ce poste, en sa qualité de présidente de la Caisse nationale d'Assurance complémentaire des salariés. Mme Tsoumani a présenté les propositions du Secrétariat de l'Égalité sur les mesures à prendre pour la conciliation des obligations familiales et professionnelles, dans le cadre des « Priorités nationales de politique et d'action pour l'égalité des genres ». Le Ministre de l'Intérieur, de l'Administration publique et de la décentralisation et celui de l'Emploi et de la Protection sociale ont envoyé des messages de soutien.

La Conférence de la LHDF a été suivie par des représentant(es) du monde associatif, universitaire, syndical etc. et par des journalistes qui en ont fait état dans certains médias. La veille de cette conférence, Mmes Tsoumani, Petroglou et Paparrigopoulou et ont été interviewées dans une émission de la radiodiffusion

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIIONALE

hellénique qui a un auditoire très nombreux, et pendant laquelle des questions ont été soumises par les auditeurs. Cette émission a eu un grand succès et a incité plusieurs personnes à suivre la conférence. Certaines stations de radio d'autres villes ont demandé et obtenu la permission de reproduire cette émission au bénéfice de leur auditoire.

Tant les interventions que le vif débat qui les a suivi ont porté sur des questions de grande actualité et importance relatives au thème de la conférence et des propositions concrètes quant aux mesures nécessaires ont été avancées, qui ont été soumises aux autorités compétentes.

Les actes de cette conférence ont été publiés dans la revue de la LHDF «*Le combat des femmes*».

2.2 – Projet national d'information «*Vers une Constitution européenne pour les citoyen-ne-s. La contribution du mouvement européen des femmes à l'élaboration du Traité constitutionnel européen*» : organisation de la Journée nationale d'Etude et de Débat, des actions locales, et publication de l'ouvrage y relatifs.

Suite à sa participation très active au débat sur l'avenir de l'Europe, pendant lequel elle a présenté 10 contributions aux travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe et 5 appels à la CIG¹ sous la devise «*Il n'y a pas d'avenir pour l'Europe sans garantie effective des droits fondamentaux des femmes et des hommes*», l'AFEM a poursuivi, durant le processus de ratification du Traité constitutionnel, sa campagne d'information en vue de promouvoir auprès des citoyen-ne-s une meilleure connaissance du Traité et plus généralement de l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, notamment l'égalité entre femmes et hommes. La «*Déclaration de l'AFEM au sujet du Traité établissant une Constitution pour l'Europe*» adoptée le 1er février 2005, a constitué le document de référence de cette campagne.

La Coordination de l'AFEM pour la France a conduit dans cet objectif, en collaboration avec l'UFCS et avec le soutien du Ministère Délégué aux Affaires Européennes, le projet d'information et de débat «*Vers une Constitution européenne pour les citoyen(ne)s*», réalisé au niveau national et régional, sous la direction de Sylvie Ulrich, Présidente de l'AFEM et de Sophie Dimitroulias, Membre du Bureau de l'AFEM, Responsable de la Coordination pour la France.

Dès l'ouverture du processus de ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, elle a notamment organisé, le 1 février 2005, en collaboration avec le Bureau d'information pour la France du Parlement Européen, la «*Journée d'Etude et de Débat, Vers une Constitution européenne pour les citoyen(ne)s*» qui a eu lieu à Paris dans les locaux du Parlement, avec la participation des personnalités suivantes : M. Guy Braibant, Vice Président de la Commission Supérieure de la Codification, Président de Section Honoraire du Conseil d'Etat, Ancien Vice Président de la Convention qui a élaboré la Charte des Droits fondamentaux de l'UE, Mme Catherine Lalumière, Vice Présidente du Mouvement Européen International Ancienne Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Ancienne Ministre, M. Robert Toulemon Directeur Général Honoraire à la Commission européenne, Président du Club Europe-ARRI-AFEUR et M. Guy Giraud, Directeur du Bureau d'Information du Parlement européen pour la France.

Cette Journée a réuni les représentantes de la grande majorité des associations féminines et féministes françaises qui s'étaient mobilisées, tout au long du processus constituant européen, dans le cadre de la campagne transnationale conduite par l'AFEM et a abouti à un consensus autour d'une vision européenne et un engagement d'œuvrer en commun pour promouvoir l'information et le débat citoyen. A l'issue de cette Journée elles ont adopté, à l'initiative de l'AFEM, la «*Déclaration des Associations féminines françaises sur le Traité constitutionnel européen*» en date du 8 Mars 2005, constituant le document de référence d'une campagne conjointe réunissant l'AFEM, AFDU, AFFJ, ADIEF, CILAF, CLEF, UFCS, Arborus, Parité 50/50, Zonta club Paris Etoile (v. sites internet respectifs).

Les Actes de cette Journée ont été diffusés par voie électronique tout au long du projet et publiés aux Editions de l'AFEM au mois de juin 2005. Cette publication répond à une double nécessité. Rendre compte, d'une part, de la contribution et de l'état présent de réflexion du mouvement européen des femmes, dans le cadre du Débat sur l'Avenir de l'Union européenne, plus vif que jamais au sein de la société civile. Porter, d'autre part, ses exigences d'une application effective de l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, y compris d'égalité de genre, à l'attention des dirigeants politiques européens.

¹V. site Forum de la Convention, site Futurum de la CIG et site de l'AFEM.

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIIONALE

A la suite de cette Journée de lancement du projet, la Coordination de l'AFEM pour la France a organisé une série d'actions d'information au niveau national et local et est activement intervenue au débat public précédent le Référendum national pour la ratification du Traité constitutionnel en France (v. infra).

La campagne d'information de l'AFEM s'est poursuivie au niveau européen, dans le cadre de la « Période de réflexion et de débat sur l'Avenir de l'Europe » initiée par le Conseil européen en juin 2005 (v. infra).

2.3 - Projet national de recherche « Bilan de la mise en œuvre de la Loi du 16 Novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations » : publication du rapport de recherche et campagne d'information y relative.

Le Projet de recherche relatif à la lutte contre les discriminations multiples, a été confié à l'AFEM en 2004 par la Direction de la Population et des Migrations, Mission « Etudes et Statistiques », agissant pour le compte du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. Il a été réalisé sous la direction scientifique de Mme Marie-Thérèse Lanquetin, Maîtresse de Conférence à l'Université de Paris X - Nanterre, Membre de la Haute Autorité pour la Lutte contre les Discriminations (HALDE) de Mme Manuela Grevy, Maîtresse de Conférence à l'Université de Paris 1 (Panthéon - Sorbonne) et sous la direction administrative de la Coordination de l'AFEM pour la France.

Le Ministère entendait pouvoir faire une réponse motivée à la Commission européenne et mesurer l'impact du droit communautaire en droit français. Dans cet objectif la recherche réalisée par l'AFEM porte essentiellement sur la mise en œuvre de la loi du 16 novembre 2001 actualisée, dans ses principales dispositions relatives à la notion de discrimination, directe et indirecte ainsi qu'au régime probatoire impulsé par le droit communautaire. Elle s'efforce d'évaluer l'importance relative du contentieux au regard des différents critères de discrimination et d'apprécier la pertinence de la mise en œuvre du droit communautaire par le juge national. Après avoir rappelé la construction juridique du droit de la discrimination, construction qui s'appuie sur des normes d'origine internationale, européenne et nationale, la recherche s'appuie sur l'étude de décisions de justice collectées de deux façons : une collecte empirique à partir de différentes sources (revues juridiques, réseau d'avocats, banque de données d'un centre de recherche de Nancy, de la Cour de cassation) et recueil par sondage au 1/12ème sur 5 ans, auprès de 2 Conseils de prud'hommes, recueil effectué par dépouillement des décisions rendues alors qu'il n'existe aucune indexation. La base par sondage comporte 110 décisions et la base empirique 478 décisions dont 46 rendues par les juridictions pénales. Ces décisions ont fait l'objet d'un dépouillement informatisé systématique à partir d'un certain nombre de critères pertinents.

Un rapport intermédiaire a été remis en avril 2005 et le rapport final a été achevé au mois de décembre 2005. Parallèlement à sa publication par le Ministère (en format électronique et imprimé), la Coordination de l'AFEM pour la France assure sa diffusion au niveau européen et national et a initié une **campagne d'information** y relative auprès des organisations de la société civile, notamment euro méditerranéenne.

3. ACTIVITES DANS LE CADRE DE L'UNION EUROPEENNE

3.1 – Contribution de l'AFEM au processus constituant européen :

3.1.1 - Campagne européenne d'information sur « l'acquis européen en matière de droit fondamentaux » :

Dans le cadre du processus de ratification du Traité constitutionnel européen, prolongée par la « Période de réflexion et de Débat sur l'Avenir de l'Europe » sur la base de la Déclaration du Conseil européen du 18 juin 2005, l'AFEM a adopté et largement diffusé au niveau européen et national, 3 Déclarations. Celles - ci font suite aux 15 Contributions adressées à la Convention sur l'Avenir de l'Europe et à la CIG et constituent les documents de référence de la campagne d'information de l'AFEM sous la devise « Il n'y a pas d'avenir pour l'Europe sans garantie effective des droits fondamentaux des femmes et des hommes » :

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE

- **« Déclaration de l'AFEM au sujet du Traité établissant une Constitution pour l'Europe », en date du 1^{er} février 2005 ;**
- **« Déclaration adoptée par l'Assemblée Générale de l'AFEM », en date du 25 juin 2005 ;**
- **« Première Contribution de l'AFEM à la « période de réflexion et de débat » sur l'Avenir de l'Europe », en date du 7 Novembre 2005.**

Par ses déclarations, l'AFEM s'est félicitée de plusieurs dispositions du Traité constitutionnel, y compris l'inscription explicite de l'égalité entre femmes et hommes parmi les valeurs essentielles de l'UE (art. 2). Cependant, elle a en même temps souligné que l'acquis européen en matière de droits fondamentaux est plus étendu qu'il n'apparaît dans le Traité constitutionnel et qu'il doit être sauvegardé et renforcé. Une partie importante de cet acquis est reflétée dans la Charte des droits fondamentaux, telle que proclamée à Nice en décembre 2000, qui constitue aussi un acquis irréductible et doit être retenue. Par ailleurs, l'AFEM a déploré que le Traité constitutionnel omette certains objectifs sociaux fondamentaux proclamés par le Traité en vigueur et la stratégie de Lisbonne, tels l'amélioration de la qualité de vie et de travail. En cette période cruciale pour l'avenir, voire la survie même, de l'Europe et des valeurs qui constituent sa raison d'être, elle a exprimé les exigences suivantes :

- **« La sauvegarde, le renforcement et la garantie effective de l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, y compris de droits sociaux, et de libertés fondamentales des femmes et des hommes – d'ailleurs, objectif horizontal de l'Union et condition sine qua non d'appartenance et d'adhésion à celle-ci (art. 6, 7 et 49 TUE).**
- **La sauvegarde et le renforcement de l'Europe sociale et des objectifs sociaux de l'UE.**
- **L'application effective du mainstreaming de genre, tel qu'imposé par le Traité (art. 3§2 TCE): élimination des inégalités en raison du sexe et promotion de l'égalité réelle entre femmes et hommes, dans tous les domaines.**
- **La participation effective au dialogue et au processus décisionnel européen à tous les niveaux, de la société civile, y compris des ONG européennes de femmes qui ont prouvé leur représentativité, activité et expertise - condition primordiale de la légitimité de toute activité et de toute stratégie de communication de toute institution, organe et agence de la Communauté et de l'Union. »**

Dans le cadre du processus de consultation de la société civile par les institutions européennes :

- **L'AFEM est, notamment, intervenue au Forum « Comblé le fossé : comment rapprocher l'Europe et ses citoyens ? », organisé les 7 et 8 novembre 2005 par le Comité Economique et Social Européen et la Commission européenne.** Ce premier forum consacré à « l'écoute de la société civile », au lendemain de la décision cruciale du Conseil européen de prolonger le processus de ratification du Traité constitutionnel européen d'une « période de réflexion », s'est déroulé au siège du CESE à Bruxelles.

L'AFEM a exprimé sa Contribution susmentionnée, conjointement à l'Association européenne des Femmes Juristes, en la personne de Mme Sophia Spiliotopoulos, Vice Présidente Grecque de l'AFEM et Membre du Bureau de EWLA (Association Européenne des Femmes Juristes), qui est intervenue pour attirer l'attention sur « *l'obligation de l'Union et des États membres de sauvegarder et de développer l'acquis européen en matière de droits fondamentaux des femmes et des hommes, pierre angulaire de l'Union selon le Traité UE en vigueur* ». Réagissant à l'évocation par Mme Wallström des troubles sociaux qui ont eu lieu dans certains pays européens, elle a souligné *la nécessité de « sauvegarder et de renforcer l'Europe sociale, afin de démontrer à toutes les personnes qui se trouvent sur le sol de l'Union que celle-ci se soucie de leurs problèmes de tous les jours*». Sophia Spiliotopoulos a rappelé le fait souvent déploré par l'AFEM et la EWLA que « *le Traité constitutionnel, en dépit de dispositions satisfaisantes, omet certains objectifs sociaux horizontaux et fondamentaux proclamés par le Traité en vigueur et la stratégie de Lisbonne, tels que l'amélioration de la qualité de vie et de travail* ».

Mme Sophie Dimitroulias, membre du Bureau de l'AFEM et membre de EWLA a présenté les conclusions conjointes formulées par les organisations européennes de femmes à l'issue de l'atelier 6A, qui a été organisé à son initiative et dont elle a assuré la coordination. Ces conclusions de même que la Contribution de l'AFEM ont été reprises dans les conclusions générales du Forum (dont le texte intégral est disponible sur le site : www.esc.eu.int/stakeholders_forum/08_11_2005/results_07_11_2005_en.pdf).

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIIONALE

- **A la suite du Forum en novembre 2005, l'AFEM a adressé sa Contribution à la Commission européenne**, en vue de l'élaboration du « *Livre Blanc de la Commission sur une stratégie de communication pour l'Union* », et a poursuivi son activité de lobbying auprès des institutions européennes et des Gouvernements nationaux.
- **Elle était par ailleurs intervenue à la Rencontre Biannuelle entre la Commission européenne et la Plateforme des ONG du secteur social**, sur les thèmes « *L'avenir de l'agenda social européen. La révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne* », le 27 février 2005, à Bruxelles.

L'AFEM a participé aux travaux des plateformes européennes d'organisations dont elle est membre :

- Elle a notamment été représentée par Mme Nelly Bandara, aux réunions régulières du **Forum Permanent de la Société civile**, en préparation des réunions du **Groupe de liaison du Comité Economique et Social Européen avec la Société Civile**, dont ce dernier est membre.
- **Elle a participé à la campagne SOS EUROPE**, lancée à l'initiative de la **Plateforme des ONG du secteur social** a réuni plus de 660 ONG, qui ont signé une **Pétition demandant aux dirigeants politiques de maintenir fermement leur engagement en faveur d'une stratégie de Lisbonne renouvelée qui soit équilibrée et fidèle aux objectifs de cohésion sociale**. En conséquence de la mobilisation de la société civile les **Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis au Sommet de Printemps des 22 et 23 mars 2005, ont en effet réaffirmé que la Stratégie de Lisbonne restait fondée sur trois piliers : économique, social et environnemental**. (v. www.socialplatform.org et www.soseurope.org)

3.1.2. - Campagne nationale d'information de la Coordination de l'AFEM pour la France sur « l'acquis européen en matière de droit fondamentaux » :

Dans le cadre du débat public précédent le **Référendum national pour la ratification du Traité constitutionnel**, la Coordination de l'AFEM pour la France a développé une intense activité dont nous relèverons les événements suivants :

- **Organisation de la Journée d'Etude et de Débat du 1^{er} février 2005 et publication de l'ouvrage « Une Constitution européenne pour les citoyen-ne-s, Actes de la Journée d'Etude et de Débat organisée par la l'AFEM en partenariat avec l'UFCS, en collaboration avec le Parlement européen et avec le soutien du Ministère Délégué aux Affaires Européennes, le 1 février 2005, Paris, Bureau d'Information du Parlement européen pour la France »**, Ed. AFEM, juin 2005 (Première édition, sous la direction de Sophie Dimitroulias et Sylvie Ulrich).
- **Organisation de la Conférence - Débat « L'égalité entre les Femmes et les hommes : une valeur constitutionnelle de l'Union européenne »**, le 12 mars 2005, dans le cadre du Village des Associations organisé par la Mairie de Paris à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme (Sophie Dimitroulias).
- **Communication à la Table ronde « L'image et la condition de la femme en Europe » organisée dans le cadre de l'opération Grands témoins du Ministère des Affaires Etrangères, Mission Europe**, à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, par l'Association de jeunesse « Délivrations », à Paris, le 8 mars 2005 (Sophie Dimitroulias).
- **Communication à la Journée d'Etude « Pékin+10 et après. Le Traité de Constitution du point de vue des femmes »**, Table ronde n°2, organisée par la Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF), à Paris, le 23 avril 2005 (Sophie Dimitroulias).
- **Intervention au grand « Rassemblement des Femmes pour l'Europe » sur le Parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro, le 29 avril 2005, organisé à l'initiative de Nicole Ameline, Ministre de la Parité, et de Claudie Haigneré, Ministre déléguée aux Affaires Européennes**, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du premier vote des femmes en France. La Coordination de l'AFEM pour la France était représentée à cet événement par Jacqueline Nonon, Micheline Galabert et Sophie Dimitroulias, ainsi que par de jeunes membres. L'AFEM s'est exprimé en la personne de M. Anne Nègre, Présidente de l'Association Française des Femmes Diplômées d'Université (AFDU), qui a relaté la Déclaration des Associations féminines et féministes françaises adoptée à l'initiative de l'AFEM.
- **Communication au « Débat sur le projet de Constitution européenne » organisé par la CNDF CADAC**, à Paris, le 19 mai 2005, Paris (Sophie Dimitroulias, v. www.pcf.fr/docs)

L'AFEM a également participé à de nombreuses manifestations en province. Sylvie Ulrich, Présidente de l'AFEM est notamment intervenue à l'occasion :

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIIONALE

- de la **Rencontre-débat** "Le nouveau Traité établissant une Constitution pour l'Europe est-il une chance pour les 38 millions de nouvelles citoyennes européennes ? », à Boussy Saint Antoine (Ile de France), le 7 mars 2005.
- de la **Réunion d'Information** des membres du réseau "Elles Aussi" réunies en Assemblée Générale, le 9 avril 2005.
- du **Débat** sur « La situation des femmes au niveau de l'Union et des nouveaux Etats –membres. L'acquis communautaire et l'apport de la Constitution », Réunion de femmes agricultrices, le 19 avril 2005.

3.1.3 – Reconnaissance de l'activité de l'AFEM - Médias

L'activité de l'AFEM, reconnue et appréciée par les institutions européennes, ainsi que par un grand nombre d'ONG internationales, européennes et nationales, a été mise en exergue dans les médias :

- Sylvie Ulrich est intervenue à l'occasion d'**émissions de radio** locale sur le thème « *La Constitution et les femmes* », les 3 et 24 avril 2005.
- Micheline Galabert et Sophie Dimitroulias ont relaté la contribution de l'AFEM et ses positions durant le processus constituant européen, lors d'une **interview de la chaîne de radiodiffusion nationale Radio France**, le 29 avril 2005 à Paris (v. www.radiofrance.fr/reportage/dossier/europe2005).
- Sophie Dimitroulias a présenté la position de l'AFEM en date du 7 novembre 2005 lors d'une **interview auprès de la chaîne du Comité Economique et Social Européen** pour l'émission relative au Forum « *Comblant le fossé : comment rapprocher l'Europe et ses citoyens ?* », le 8 novembre 2005.

3.2 - Contribution de l'AFEM au processus de Barcelone : Partenariat Euroméditerranéen (PEM) et Politique de Voisinage (PV):

3.2.1 Participation au Forum Civil Euromed

L'AFEM participe aux Fora Civils EUROMED, réunis depuis 1995, et notamment à ceux de Valence (avril 2002), Chania (mai 2003) et Naples (novembre 2003).

Elle membre fondateur de la Plate-forme Non Gouvernementale pour le Forum civil Euromed, instituée en 2003 et réunissant des ONG et syndicats de 4 secteurs (droits de l'homme, culture et éducation, environnement, développement durable). En sa qualité de fédération européenne d'associations féminines et féministes des Etats membres méridionaux de l'UE, elle a activement participé aux consultations nationales qui ont précédé la création de la Plate-forme, en vue de la restructuration du Forum Civil EUROMED et de la démocratisation du processus préparatoire des Fora. En juin 2004 elle a participé à la rencontre de la Plate-forme à Chypre, lors de laquelle a été élaborée et adoptée la Charte constitutive de cette dernière.

L'AFEM a participé à la première Assemblée Générale de la Plate-forme tenue en avril 2005, parallèlement au Forum Civil du Luxembourg, suite à laquelle les Chefs d'Etats et de Gouvernement des Etats membres du PEM ont officiellement reconnu la Plate-forme en tant qu'instance représentant la société civile euroméditerranéenne.

Depuis 2003, Sophie Dimitroulias est Déléguée de l'AFEM auprès de la Plate-forme (v. <http://www.euromedi.org>).

L'AFEM a participé au dernier Forum Civil Euromed, organisé par la Plate-forme non gouvernementale Euromed, avec le concours de la Commission européenne, les 1^{er}, 2 et 3 avril 2005, à Luxembourg, dans les locaux de la Commission européenne.

Sa représentante a notamment présenté dans le cadre de l'*atelier « Femmes vers l'Inégalité »* coordonné par Mme Gislaine Glasson-Deschaume, un *Rapport d'évaluation de l'égalité entre femmes et hommes dans le Partenariat Euro-Méditerranéen*. **Sur proposition de l'AFEM, les organisations participantes à cet atelier ont adopté à l'unanimité la « Résolution du Forum Civil Euromed au Luxembourg concernant la situation des femmes dans le Partenariat Euro-Méditerranéen », en date du 2 avril 2005. Les recommandations formulées dans cette Résolution ont été approuvées en session plénière et ont été incluses dans la « Déclaration finale et Résolutions du Forum civil EUROMED », en date du 3 avril 2005, qui a été présentée aux Ministres des Affaires Etrangères. Par ce document les ONG signataires déploraient notamment « le fait que les Conclusions de la Présidence à l'issue de la Réunion Euro-**

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE

méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères des 29-30 novembre 2004, aient éliminé des priorités de l'agenda à venir du Partenariat l'objectif de « promotion de l'égalité entre les sexes et du rôle des femmes dans la société ». (Cf. Gazette 32 de l'AFEM).

3.2.2 - Campagne transnationale dans le cadre de l'Année de la Méditerranée (2005), en faveur de « la restauration de l'égalité entre femmes et hommes en tant qu'objectif prioritaire du PEM et de la PV »

Nous soulignerons pour son importance la mobilisation du mouvement des femmes pour la démocratisation du processus de Barcelone, et sa contribution dans le cadre du processus de consultation de la société civile par les instances politiques du partenariat euro-méditerranéen. L'AFEM a plus précisément coopéré avec les organisations régionales de femmes de l'autre rive de la Méditerranée qui sont membres de la Plate-forme, et a lancé **en avril 2005, à la suite du Forum Civil, une campagne en faveur de la restauration de l'égalité entre femmes et hommes au rang des objectifs prioritaires du PEM et de la PV, conformément au Traité sur l'Union européenne et à la Déclaration de Barcelone.** Elle a notamment adressé aux Ministres des Affaires étrangères des pays où elle est implantée la Résolution susmentionnée du Forum Civil Euromed.

En conséquence de cette mobilisation, la 7^{ème} Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue au Luxembourg, les 30 et 31 mai 2005, dans l'objectif d'évaluer et de définir l'avenir du processus de Barcelone en tant que dernière étape avant le sommet extraordinaire de Novembre 2005, a tenu compte de cette recommandation centrale qui lui a été adressée par le mouvement des femmes. Ses Conclusions réitèrent l'engagement « *de promouvoir activement le rôle de la femme dans la société au Nord comme au Sud de la société* » qui avait été « oublié » par le Conseil en date des 5 et 6 mai 2004. Plus encore elles placent « *le développement des politiques de promotion de l'égalité de genre* » au tout premier rang des objectifs visant à « *l'établissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région qui doit être sous-tendu par le développement durable, l'état de droit, la démocratie et les droits humains* ». **Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Partenariat ont réitéré cet engagement lors du Sommet extraordinaire de Barcelone qui s'est tenue les 27 et 28 Novembre 2005 (v. Plan d'Action quinquennal adopté au Sommet (v.http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed).**

3.2.3 – Contribution au Réseau Euromed France (REF)

La Coordination de l'AFEM pour la France a participé activement au processus de constitution du Réseau Euromed France (REF), lancé en 2005, à la suite de l'adoption d'une nouvelle règle de la Plate-forme Euromed qui autorise la constitution de plusieurs réseaux locaux. Ce réseau national représente les associations françaises auprès de la Plate-forme Non Gouvernementale Euromed, et a vocation à faire entendre auprès des autorités politiques françaises, la voix de la société civile notamment en matière de défense des droits fondamentaux dans le cadre du PEM. Parmi les objectifs du REF tels que défini lors de la réunion constitutive du 5 juin 2005 nous relèverons la volonté de : « *mettre la Méditerranée au cœur du débat public en France, être un lieu de réflexion et de débat sur les problématiques et enjeux Euromed, apporter un soutien à des associations membres, notamment en province* ». Sophie Dimitroulias a représenté la Coordination aux réunions bimensuelles du Réseau et a collaboré activement à la préparation du Premier Séminaire National du REF (mars 2006). La Coordination pour la France a été également représentée auprès des autorités publiques françaises par M. Joëlle Timsit.

3.2.4 - Mobilisation Nationale de la Ligue Hellénique pour les Droits des Femmes (LEDF)

Nous noterons pour son importance l'adoption d'une **Résolution de la Commission hellénique des droits de l'Homme (CHDH), en date du 31 mars 2005 et relative aux mariages de fillettes de la minorité musulmane célébrés en Grèce par le Mufti de Komotini (région de Thrace, Grèce du Nord).** Le problème avait été posé par les représentantes de la Ligue hellénique pour les droits des femmes, ONG affiliée à l'AFEM, suite à des lettres de protestation envoyées à l'AFEM par des ONG féminines européennes, à l'occasion de reportages d'agences de presse, selon lesquels des mariages de fillettes à partir de 11 ans seraient permis en Grèce. Les reportages se référaient à **un cas de mariage d'une fillette de 11 ans, célébré en Grèce par le Mufti et découvert lors de l'émigration du couple** en Allemagne, où un tribunal de Düsseldorf avait ordonné la séparation et placé l'enfant dans un foyer, tandis que des poursuites étaient envisagées contre "l'époux". Les points principaux de cette Résolution sont les suivants:

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIIONALE

- La CHDH exprime sa désapprobation unanime au sujet du mariage de la fillette de 11 ans.
 - Les dispositions des traités d'Athènes (1913) et de Lausanne (1923), qui prévoyaient la compétence du Mufti en ce qui concerne les questions de droit de la famille régies par la Charia, ont été modifiées ou remplacées par des dispositions spéciales de conventions internationales plus récentes.
 - Ainsi, **des conventions internationales ratifiées par la Grèce**, tels le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), **exigent le libre et plein consentement personnel des futurs époux et la fixation d'un âge minimum de mariage qui assure l'expression de celui-ci.**
 - La Déclaration de la Conférence des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (Vienne 1993) souligne l'importance des traditions historiques, culturelles et religieuses, mais aussi le devoir des États de promouvoir et de protéger tous les droits de la personne humaine, et exige **que soient éliminés les conflits entre les droits des femmes et les pratiques traditionnelles, coutumières ou culturelles ou résultant d'extrémismes religieux.**
- La CHDH conclut que, selon le paragraphe 1^{er} de l'article 1350 du Code civil hellénique, sont valides les mariages de citoyens et citoyennes hellènes qui ont atteint l'âge de la majorité (18 ans), indépendamment de leur religion; les mariages de mineur(e)s sont nuls et non avenus. Le 2^e paragraphe de ce même article, qui permet, exceptionnellement et pour des raisons sérieuses, après décision juridictionnelles, le mariage de personnes mineures, doit être remplacé par une disposition transitoire prévoyant que, pour une période de cinq ans, seront permis sous les conditions précitées les mariages de personnes mineures d'au moins 16 ans. Au bout de 5 ans, cette disposition transitoire cessera d'être en vigueur et aucune exception à la règle qui ne permet le mariage qu'aux personnes qui ont atteint la majorité ne sera tolérée »** (v. Rapport de la CHDH, Imprimerie Nationale, 2005, et site web www.nchr.gr).

3.2.4 – Autres participations

- **Intervention au Forum « Dialogue des Peuples et des Cultures », Atelier « L'Europe et le Dialogue interculturel : les voies d'action », organisé par la Commission européenne - DG Education et Culture, les 25 et 26 février 2005, Bruxelles, Palais des Beaux Arts.**
- **Intervention à l'« Espace Migrants », organisé par le GRAIF et ATTAC Paris, dans le cadre de la Marche Mondiale des Femmes, Marseille, 28-29 mai 2005.**

Sophie Dimitroulias représentante de l'AFEM a notamment souligné lors de ses événements que l'égalité entre femmes et hommes, en tant que valeur et droit fondamental de l'identité démocratique européenne constitue une condition sine qua non du dialogue interculturel et du processus de démocratisation.

4. ACTIVITES DANS LE CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

4.1 - Participation aux réunions quadriennales de la Conférence des OING dotées du Statut Participatif auprès du Conseil de l'Europe.

Mme Micheline Galabert, déléguée de l'AFEM auprès du Conseil de l'Europe a représenté la fédération à ces réunions tenues en parallèle avec les sessions de l'Assemblée Parlementaire.

A la suggestion de l'AFEM, « Les Regroupements « Droits de l'Homme » et « Egalité - Parité Hommes - Femmes » des OING dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, réunis à Strasbourg les 26 et 27 janvier 2005, ont adopté à l'unanimité la résolution ci-après :

- « *notent avec grande inquiétude les Conclusions de la 31e session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires Etrangères qui, le 16 juin dernier, sous la présidence de M. Abdullah GÜL, Ministre turc des Affaires Etrangères, a « appelé à s'abstenir de toute utilisation de l'universalité des droits de l'homme comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats et porter atteinte à leur souveraineté nationale » et « dénoncé la décision de l'Union européenne concernant la condamnation de la peine de lapidation et des autres peines qualifiées d'inhumaines et qui sont appliquées dans certains Etats membres [de la Conférence islamique] en vertu des dispositions de la Charia » ;*

- *demandent au Conseil de l'Europe de marquer dans la poursuite de ses relations avec l'organisation de la Conférence islamique sa réprobation par rapport à ces propos, en contradiction flagrante avec les principes fondateurs du Conseil de l'Europe.*

- *demandent instamment que, dans le cadre du dialogue de post-suivi avec les autorités turques, instauré en vertu de la Résolution 1380 (2004) de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, les autorités*

AFEM - ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIIONALE

turques soient invitées à dire comment elles comptent se démarquer de ces déclarations incompatibles avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme. »

4.2 - Participation à des réunions ad hoc organisées dans le cadre du Conseil de l'Europe

- **Réunion extraordinaire de la Commission de Liaison des OING à Varsovie** « *Les OING – acteurs d'une Europe sans frontières* » C'est autour de ce thème central que du 14 au 15 mai 2005, en avant-première du 3ème Sommet du Conseil de l'Europe, s'est déroulée à Varsovie la Réunion Extraordinaire de la Commission de Liaison des OING. Dans ce cadre, **le rôle participatif de la Société Civile a été réaffirmé ainsi que la nécessité de lui donner les moyens et les occasions d'assurer sa fonction de « quatrième pilier du Conseil de l'Europe », aux côtés du Comité des Ministres, de l'Assemblée Parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.** L'AFEM, en sa qualité de fédération européenne d'associations dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, a été représentée par Polyanna Vergidou (Groupe Jeunes Membres de la Coordination de l'AFEM pour la France) et Monique Bouaziz, représentante du Conseil Européen des Fédérations WIZO, par ailleurs membre de l'AFEM.
- **Colloque « Les relations des organisations non gouvernementales des pays d'Europe centrale et orientale avec le Conseil de l'Europe et l'Union européenne »** L'IFERPFEKO, Initiatives pour la Formation Européenne et les Relations avec les Pays de l'Europe Centrale et Orientale, ONG dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, a organisé ce colloque les 24 et 25 juin à Luxembourg en présence de M. Klaus Schumann, Directeur Général des Affaires Politiques du Conseil de l'Europe, de M. Lonneruth, Directeur de la Commission à Luxembourg, Mme Annelise Oeschger, Présidente de la Commission de Liaison des OING, M. Claude-Laurent Genty, Président d'honneur de la Commission de Liaison, M. Maurice Rieutord, Secrétaire Général de l'Institut Robert Schuman. Mlle Polyanna Vergidou, représentante de l'AFEM, (Groupe Jeunes membres de la Coordination de l'AFEM pour la France) est intervenue pour souligner *le rôle très actif au niveau européen et international des ONG féminines ainsi que l'importance majeure des syndicats qui participent très activement au Conseil économique et Social et aux confédérations syndicales européennes.*
- **Forum des OING « Intégration des Migrants en Europe. Quel rôle pour les ONG », organisé conjointement par la Commission de Liaison des OING du Conseil de l'Europe (Regroupement Dialogue et Solidarité et Nord-Sud), le Centre Nord-Sud de Lisbonne, le Centre international d'Etudes et de Recherches de Messine (Intercenter), avec le soutien de la Direction Générale des Affaires Politiques et de la Division des Migrations du Conseil de l'Europe, à Messine, le 13 Novembre 2005.** L'AFEM est intervenue à la session plénière ainsi qu'aux ateliers N°2 et N°3, où elle a été représentée par Monique Bouaziz et Sophie Dimitroulias. Elles ont souligné :
 - 1) *l'impérieuse obligation de sauvegarder, de renforcer, et de garantir effectivement l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, y compris des droits sociaux, et les libertés fondamentales de toutes les personnes qui se trouvent sur le territoire européen ; cet acquis constitue la pierre angulaire du Conseil de l'Europe (CEDH),*
 - 2) *l'obligation d'application à cet égard et dans tous les domaines du mainstreaming de genre,*
 - 3) *l'obligation de condamner toute violation des droits fondamentaux des femmes et des fillettes sous couvert de respect de la différence des cultures et des traditions, conformément aux Conventions et Résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (v. notamment CEDAW, Déclaration de la Conférence des Nations Unies pour les Droits de l'Homme de Vienne en 1993, Résolution adoptée le 5 octobre 2005 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les mariages forcés et les mariages d'enfants (29e séance).* Cette dernière position était aussi ardemment défendue par Mme Annelise Oeschger, Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.Reprises en session plénière au nom de l'Atelier « Droits de la personne » par la rapporteure Mme Helga Sourek, représentante de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, **ces positions ont été intégrées aux Conclusions et Recommandations du Forum.** (v. notamment « *La Déclaration de Messine* », <http://www.coe.int/T/f/ONG/Public>).

5. AUTRES ACTIVITES

5.1 – Participation aux travaux du Mouvement Européen International :

L'AFEM a participé aux Conseils Fédéraux du Mouvement Européen International (MEI) composé de 41 sections nationales, qui se sont tenus respectivement à Luxembourg en juin 2005 et à Londres en décembre 2005. L'AFEM y est invitée par le MEI en tant qu'organisation observatrice depuis 2003 et est représentée par Sophie Dimitroulias. Elle a activement participé aux travaux de la Commission permanente « Femmes » du MEI dont elle est membre, qui se sont tenus à ces occasions, sous la présidence de M. Jacqueline de Groot.

A ce titre, l'AFEM a notamment contribué à la préparation du Congrès du MEI « Dialogue Nord-Sud », organisé en partenariat avec la Bibliothèque d'Alexandrie et le Forum on Arab reform à Alger. L'évaluation du processus Euromed du point de vue de l'égalité entre femmes, ainsi que les contributions de l'AFEM dans le cadre de la période de réflexion sur l'Avenir de l'Europe, ont fait l'objet de débat lors des réunions de la Commission Femmes, qui ont eu lieu le 9 juin 2005, le 3 décembre 2005 ainsi que lors de la réunion spéciale des femmes du MEI qui a eu lieu le 10 juin. L'AFEM apporte par ailleurs sa contribution au projet du MEI « Pariteia – Promotion de l'Egalité des Sexes dans la Citoyenneté Active Européenne ». Lors de la réunion plénière du Conseil Fédéral du MEI à Londres, le principe a été admis que l'AFEM soit affiliée au MEI en qualité d'organisation membre.

5.2 – Evénements scientifiques : séminaires et fora internationaux et européens :

- **Communication** sur le thème « *Overview of Directive 76/207/EEC as amended by Directive 2002/73/EC - Exemples of discrimination as regards the access to military services et Implementation in Member States : the exemple of France, au “Seminar on Equal opportunities in the Military Service* », organisé par la Commission européenne - DG Elargissement - Unité TAIEX, en coopération avec le Ministère Bulgare de l'Emploi et de la Politique Sociale, à Sofia, le 24 avril 2005.
- **Communication sur le thème « Gender equality : A European Constitutional Value », à la Conférence internationale «Network for European Women's Rights (NEWR) Final Conference», Session III “ Women and Social Transformations », organisée par le Centre for the Study of Global Ethics - University of Birmingham, du 30 juin au 1^{er} juillet, à l'Université de Birmingham, Barber Institute for Fine Arts, (v. Rapport final http://www.newr.bham.ac.uk/general/Conference/newr_final_conference, p. 50, 51).**
- **Communication sur le thème « L'égalité de genre une valeur constitutionnelle de l'UE » au 4^{ème} Congrès international des Recherches féministes dans la francophonie plurielle « Citoyennes sans frontières », Atelier 33 « Egalité et institutions », organisée par l'Université canadienne d'Ottawa avec l'appui du Gouvernement du Canada, du 5 au 10 juillet 2005, Ottawa (à paraître, v. <http://www.sciencessociales.uottawa.ca/rffp2005/>).**
- **Conférence Spéciale « L'action de l'Union Européenne en faveur de la protection des droits des femmes » dans le cadre de la 36^{ème} session d'enseignement de l'Institut International des Droits de l'homme René Cassin**, le 15 juillet 2005, à Strasbourg (à paraître aux Editions Bruylant).
- **Communication sur le thème « Le poids des mobilisations sociales en Europe », au Séminaire de recherche de Mme Mireille Azzoug sur le « Statut juridique des femmes dans l'UE » dans le cadre du DEA de l'Institut d'Etudes Européennes, 17 janvier 2005, Paris, Université de Paris 8 (Saint-Denis).** L'AFEM était représentée à ces événements par Sophie Dimitroulias.

Rapport d'activité présenté par Sophie Dimitroulias, approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration, et adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'AFEM, en date du 8 juin 2006.

Fait à Paris, le 8 juin 2006

Pour Sylvie Ulrich, Présidente de l'AFEM

Monique Bouaziz, Membre du Bureau, Trésorière